

Courrier des lecteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **17 (1987)**

Heft 4: **w**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

» Pour renforcer la construction, on alla chercher la deuxième partie du bloc de granit, laissé à Jorat.

» L'Hôtel est enfin terminé auquel Wähli donne le nom de «Kurhaus» (ce qui fait en Français:... Curos!).

» Le proprio vécut assez longtemps pour voir se réaliser son projet, malgré une longue et pénible maladie due aux tribulations durant la très humide période de construction.

» Ce grand établissement — visible de Bienne et de tout le plateau était éclairé au gaz fourni par un gazomètre situé à 50 mètres environ, en aval de l'hôtel. Ce gazomètre a existé avant la construction du funiculaire de Bienne-Macolin.

» Les frais généraux étaient considérables et le personnel nombreux. Il fallait un minimum de 50 pensionnaires pour couvrir les frais dans la période de 1900 à 1910.

» Le Grand-Hôtel de Macolin — avant d'être l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport — connu des années prospères.

» L'amoureux britannique de Mlle Wähli avait gagné la partie: les touristes affluèrent à Macolin, de l'étranger comme de Suisse. Aujourd'hui encore, chaque année on voit s'ériger de nouvelles constructions: chalets, week-end, quand ce n'est pas un nouveau terrain destiné à la pratique du sport.

» L'histoire ne dit pas si ces constructions ont toutes la même origine romantique! »

(Propos recueillis chez M. Schmied en mai 1960 par Henri Girod, insp. Ed. phys. retraité

Arthur Schmied facteur retraité, peu avant sa mort.



Courrier des lecteurs

5 avril: oui au double-oui

On nous écrit:

Pour que la Suisse soit une vraie démocratie

Le droit d'initiative est une institution vénérable qui fait la fierté de notre pays. C'est aussi un facteur de progrès social important. Pourtant, son fonctionnement présente un énorme défaut: lorsqu'un contre-projet est opposé à une initiative, il est interdit de voter deux fois OUI, alors qu'il est permis de voter deux fois NON. Résultat? Cette procédure de vote ne donne pas les mêmes chances à toutes les électrices et à tous les électeurs.

Lorsqu'une initiative est soumise au peuple isolément, c'est-à-dire sans contre-projet, chacun peut se prononcer par un OUI, par un NON ou par un bulletin blanc. Tous les votes sont pris en compte, et le résultat, clair et simple, ne prête pas à discussion. Par contre, lorsque le scrutin porte sur une initiative à laquelle est opposé un contre-projet, l'interdiction du double-oui fait que certains OUI sont

comptés comme bulletins blancs ou même comme NON. Ce système est compliqué et surtout injuste.

Le Conseil fédéral propose un nouveau système qui, malgré les apparences, sera très simple. Chacun pourra véritablement exprimer son ordre de préférence.

Les grandes associations (par exemple de consommateurs, de locataires, de protection de la nature, syndicales, etc.) se battent pour faire avancer les choses. Pour cela, elles doivent parfois lancer des initiatives. C'est pourquoi elles se sont regroupées dans un Mouvement qui vous recommande de voter «OUI au double-oui».

Le 5 avril prochain, votons OUI à la nouvelle procédure de vote, pour que tout OUI soit considéré comme un OUI, tout NON comme un NON et tout bulletin blanc comme un bulletin blanc, et pour que notre pays respecte vraiment ses principes démocratiques.

Mouvement
«oui au double-oui»
Ph. Biéler

Préparation à la retraite chez ETA



Les participants au séminaire de Marin.

On nous écrit:

Dans le but de rendre service aux futurs retraités, la direction d'ETA SA a organisé à leur intention un séminaire d'une journée dans ses bureaux de Marin. Au nom de la direction, M. José Girard rappela que pour le groupe ETA, «prendre sa retraite était être honoré et que dans la politique actuelle, les retraités restaient des membres à part entière de l'entreprise».

Plusieurs orateurs furent écoutés avec grande attention: MM. Pierre-André Calame parla de l'AVS en général; le D^r Th. Mauler aborda la préparation à

la retraite sur le plan médical; M. Kurt Flury traita des aspects actuels du droit matrimonial et du droit de succession.

Pour terminer, un retraité, M. Max Haller, fit part de ses expériences personnelles, s'arrêtant aux aspects physiques, psychiques et sociaux de la vie du retraité.

ETA SA doit être félicitée pour cette initiative. A noter que ce séminaire de Marin était destiné aux futurs retraités romands de l'entreprise. Un cours identique a eu lieu à Granges pour les Suisses alémaniques.

M. H.